

Daniel le Guillant, nouveau Président de la FFCGA



Daniel le Guillant, 52 ans, a été nommé Président de la Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans (FFCGA) le 20 septembre dernier. Il succède à Joël Schoenher.

Il assurera, pour un mandat de quatre ans, la Présidence du Conseil d'Administration composé de 12 personnes dont 8 artisans entrepreneurs et entrepreneuses et 4 directeurs et directrices.

Parmi ses objectifs de mandat figurent l'élargissement du périmètre de représentation de la Fédération (coopératives d'entreprises de transports, coopératives d'entrepreneurs indépendants), le renforcement des fonds propres des coopératives par une demande de soutien fiscal des artisans coopérateurs et la mise en place au sein de la Fédération d'un groupe de travail sur la RSE en vue de produire des méthodes et outils à destination des coopératives adhérentes.

Daniel le Guillant, Artisan électricien dans le Morbihan

Après deux années en tant que technico-commercial à Nantes et à Paris il rentre en Bretagne et créé en 1994 son entreprise d'électricité générale à Ploemel (à proximité de Carnac), entreprise qui compte aujourd'hui une équipe de 10 personnes.

A la création en 2002 de la Coopérative d'achat MCS - Morbihan Chauffage Sanitaire (membre du groupement ORCAB), il y adhère dès son ouverture aux artisans électriciens en 2003. Il en est administrateur de 2003 à 2012 puis en assure la Présidence de 2012 à 2016.

Il devient administrateur de l'Union ORCAB en 2017 et en assure ensuite la Présidence de 2018 à 2022. Dans le même temps, il est trésorier de la FFCGA de 2017 à 2022.

Daniel le Guillant est titulaire d'un Bac et d'un BTS électronique (Vannes 56) et d'une formation commerciale en alternance à Nantes.

A propos de la FFCGA

La FFCGA, fédère depuis 1978 les coopératives artisanales et les coopératives d'entrepreneurs qui, par la mise en commun de leurs moyens, permettent aux entreprises adhérentes d'accroître leur compétitivité et de développer leurs marchés.

Ces coopératives sont constituées sur différentes fonctions : achat, commercialisation, production, services et sont présentes dans tous les secteurs d'activité relevant de l'Artisanat.

La FFCGA représente le mouvement coopératif artisanal auprès des Pouvoirs publics et des instances de l'Artisanat et de la Coopération, promeut le modèle coopératif, aide les porteurs de projets dans la création de leur coopérative et accompagne ses adhérents en répondant à leurs besoins juridiques, méthodologiques, fiscaux et de gouvernance notamment.